

## DÉCISION DU MAIRE

### SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE HÉKAU POUR LE SPECTACLE "MIN EL DJAZAÏR"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2026-2027,

**Le Maire décide** de signer un contrat de cession avec la compagnie Hékau domiciliée 1 rue des tourterelles 58150 SAINT MARTIN DE NOHAIN pour une représentation du spectacle « Min el Djazaïr » au théâtre le samedi 3 avril 2027 à l'occasion du festival Le Noob pour un montant de 4.217,89 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 7 mai 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

